

FONDS DE SOUTIEN SPÉCIAL COVID EN LOISIR ET EN PLEIN AIR

Guide

Montant : de 500 \$ à 2 500 \$

Date limite : 12 octobre 2021



Fonds de soutien spécial COVID

Ce fonds s'adresse aux organismes (OSBL) en loisir et en plein air afin de venir en aide aux structures régionales et locales du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Admissible :

- Maison de Jeune;
- Organisme, Club et Associations de loisirs ou de plein air;
- Site de plein air;
- Etc.

Non-Admissible :

- Municipalité, établissement scolaire, CPE, travailleur autonome, club et association sportive, etc.

Objectif du fond

Permettre à l'organisme sélectionné de recevoir une subvention pour couvrir des dépenses engendrées pendant la pandémie et de contribuer à la relance de ses activités. Cette aide financière doit servir à couvrir les dépenses relatives aux opérations courantes. Cette aide ne doit pas servir à couvrir des pertes de revenus.

Critères

- L'organisme doit être un organisme à but non lucratif local ou régional ayant une saine vie démocratique, en ayant notamment un conseil d'administration, des règlements généraux et un président ou une présidente.
- L'organisme doit être membre en règle du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS).
- L'organisme doit avoir respecté, depuis le début de la pandémie, les consignes sanitaires émises par la Santé publique.
- L'aide financière ne doit pas servir à couvrir des pertes de revenus.
- Les dépenses présentées ne peuvent avoir été financées par d'autres mesures d'urgence liées à la COVID-19 du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec ou de votre municipalité.
- La période d'admissibilité pour les dépenses est du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.
- Un organisme peut faire une seule demande.
- L'organisme sélectionné ne peut faire aucun transfert de somme d'argent provenant de cette aide financière et destinée à sa survie vers une autre organisation (fondation ou autre organisme) pour l'aider à exercer ses activités.

Montant admissible :

Un montant minimum de 500 \$ et maximum de 2 500 \$ pourrait être octroyé.



Dépenses admissibles

L'organisme peut présenter des dépenses admissibles dans les deux catégories suivantes :

Frais fixes

Frais de téléphone, Internet, électricité, assurances, Zoom, etc.

Équipements sanitaires

Équipement de désinfection, de traçage ou d'affichage.

Document à joindre à votre demande

Vos derniers états financiers et toutes les factures justifiant votre demande (électricité, licence zoom, internet, etc.)

Formulaire de demande

Le formulaire de demande se trouve sur le site internet du RLS au www.rlssaguenaylacstjean.com

Étape

- Étape 1 : Lire le guide
- Étape 2 : Prendre connaissance des questions du formulaire
- Étape 3 : Communiquer avec le RLS si vous avez des questions
- Étape 4 : Faire votre demande en un seul courriel en envoyant votre formulaire et les pièces justificatives

Renseignements

Regroupement loisirs et sports — Saguenay–Lac-Saint-Jean
414, rue Collard Ouest Alma (Qc)
G8B 1N2
Tél. : (418) 480-2228

Faire parvenir votre formulaire dûment rempli à l'adresse : rls@rls-sag-lac.org

